

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	14
Absents	3
Pouvoirs	1
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
27 juin 2023

Date d'affichage :
27 juin 2023

Délibération D2023_053
Services périscolaires :
tarifs au 1^{er} septembre 2023
(1/2)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le lundi 3 juillet 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme SPIRITO Marianne, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir : M. ANDREYS donne procuration à Mme LAPLANCHE

Absent : Monsieur CARON, Monsieur PLUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Marlène THUILLIER a été désignée secrétaire de séance.

.....

Madame Jane GINET, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, rappelle au conseil municipal que les collectivités ont la compétence pour fixer les tarifs de leurs services.

Sur proposition de la commission vie scolaire du 22 juin 2023, il est proposé à l'assemblée de modifier les tarifs des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2023.

Restaurant scolaire :

Rappel de la composition des menus : 5 éléments + pain.
La composition des repas intègre des éléments bio et/ou locaux conformément à la loi EGAlim.

Repas élémentaire :	5,55 €
Repas maternelle :	5,35 €
Repas enfant hors commune	7,50 €
Repas d'urgence *	10,00 €

*En cas de non-inscription dans les délais

Accueil PAI* **3,70 €**
*avec repas fourni par la famille

Coupon bénévoles * **4,12 €**
*facturé à la coopérative scolaire

Repas adulte **5,55 €**

Garderie périscolaire :

La séquence	1,95 €
La séquence (personnel communal)	0,98 €
Si non inscription	2,45 €

Pénalité de retard par ¼ heure **5,50 €**
(par famille)

Coupon bénévoles
(pris en charge par la collectivité)

Délibération D2023_053
Services périscolaires :
tarifs au 1^{er} septembre 2023
(2/2)

La secrétaire de
séance,



Mme THUILLIER

Le Maire



Robert AGUETTAZ

Rappel des séquences de garderie :

M1 - garderie du matin	De 07h30 à 08h20
M2 – garderie du midi avant repas	De 11h30 à 12h15
M3 – garderie du midi après repas	De 12h45 à 13h20
S1 – garderie du soir 1	De 16h30 à 17h10
S2 – garderie du soir 2	De 17h10 à 17h50
S3 – garderie du soir 3	De 17h50 à 18h30

Etude surveillée (Inscription au trimestre 1 ou 2 fois par semaine) :

Il est précisé que ce montant est payable d'avance et non remboursable. (Engagement au trimestre) :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - 1 fois par semaine | 23,40 € |
| - 2 fois par semaine | 37,00 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024,
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2023